



VILLE DE SOISY-SOUS-MONTMORENCY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du : 12 juin 2025	Délibération n° 2025-06-12/06 Finances
---------------------------------------	---

Le 12 juin 2025, à 21 heures, le Conseil Municipal de Soisy-sous-Montmorency, dûment convoqué par M. le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. STREHAIANO, Maire, Vice-président délégué du Conseil départemental. Afin de garantir la publicité des débats, la séance a été retransmise en direct sur la page Facebook de la ville.

Conseillers municipaux en exercice : 33

Date de convocation : 06/06/2025

ETAIENT PRESENTS (27) :

MM. Strehaiano, Thevenot, Mme Krawczyk, MM. Surie, Marcuzzo, Mme Umnus, M. Verna, Mme Mary, M. Naudet, Mme Jason, MM. About, Dachez, Mmes Roy, Cogné, M. Deluchey, Mme Fayol Da Cunha, M. Zontone, Mmes Oziel, Mebrek, MM. Malnati, Francine, Studzinska, Delaroche, Corceiro, Bekare, Duranteau, Mme David

PRESENTS PAR PROCURATION (06) :

M. Desrivières à M. Naudet, Mme Brassat à Mme Roy, M. Zakaria à M. About, M. Poisson à M. le Maire, M. Heubert à M. Studzinska, M. Amedeo à M. Bekare

ABSENTS EXCUSES (00) :

ABSENTS (00) :

SECRETAIRE : M. THEVENOT

OBJET : Approbation du Compte Financier Unique de la ville pour l'exercice 2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31,

VU la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024, notamment son article 205 relatif au compte financier unique,

CONSIDERANT que le compte financier unique a fusionné le compte administratif et le compte de gestion afin d'améliorer la qualité des comptes et simplifier les processus administratifs notamment entre l'ordonnateur et le comptable public,

CONSIDERANT que la Commune a anticipé cette obligation légale pour l'exercice 2024,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250619-DEL2025061206-DE
Date de réception préfecture : 19/06/2025

VU l'avis de la Commission des finances locales, budget de la ville, administration générale, personnel et fêtes et cérémonies en date du 4 juin 2025,

VU la note explicative de synthèse et sur le rapport de M. le Maire et M. Dachez,

APRES EN AVOIR DELIBERE :

PAR trente voix POUR
ET trois abstentions,

PREND ACTE de la présentation du Compte Financier Unique 2024 ci-annexée, lequel peut se résumer ainsi :

RESULTATS 2024	
Recettes de Fonctionnement	28 273 666.54
Dépenses de fonctionnement	24 349 115.85
Résultat de fonctionnement	3 924 550.69
Résultat antérieur au 31/12/2023 (après affectation au compte 1068)	4 619 087.20
Résultat net de fonctionnement	8 543 637.89
Recettes d'investissement	11 450 514.51
Dépenses d'investissement	21 362 730.36
Résultat brut d'investissement	- 9 912 215.85
Résultat antérieur au 31/12/2023	6 168 991.78
Résultat net d'investissement	-3 743 224.07
Résultat net de fonctionnement	8 543 637.89
Résultat net d'investissement	-3 743 224.07
Résultat global de clôture	4 800 413.82
Restes à réaliser – recettes d'investissement	839 000.00
Restes à réaliser – dépenses d'investissement	3 269 100.00
Soldes des restes à réaliser	-2 430 100.00
Résultat global de clôture	4 800 413.82
Solde des restes à réaliser	-2 430 100.00
Résultat net global de clôture	2 370 313.82

APPROUVE le Compte Financier Unique de l'exercice 2024,

ARRETE les comptes de la commune en approuvant le Compte Financier Unique de l'exercice 2024.


Le Maire
Christophe CHEVENOT


Le Maire
Vice-président délégué du Conseil départemental,
M. TREHAIANO

Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 19 JUIN 2025

Mis en ligne et/ou notifié le : 20 JUIN 2025

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 20 JUIN 2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.

Accusé de réception en préfecture
095-219505989-20250619-DEL2025061206-DE
Date de réception préfecture : 19/06/2025